



COMMUNE D'EXINCOURT

Plan de continuité des activités dans le cadre des mesures de « freinage renforcé » - Avril 2021

Organisation des services et protection des agents à compter du mardi 6 avril 2021

Compte-tenu de l'évolution de la pandémie de Covid-19 et des nouvelles restrictions annoncées mercredi 31 mars 2021, il convient de définir l'organisation au sein de la collectivité à compter du 6 avril 2021 afin de garantir la santé et la sécurité des agents.

L'ensemble des mesures de protection individuelles et collectives définies par les plans de continuité et de reprise d'activités précédents est conforté et réactualisé. Ces mesures doivent faire l'objet d'une stricte application. Il s'agit notamment des **règles de distanciation physique, de port du masque obligatoire et d'hygiène des mains.**

De manière plus spécifique, l'organisation de la collectivité sera la suivante à partir du mardi 6 avril :

- Ecoles et crèche seront fermées pour trois semaines, soit jusqu'au 26 avril. Une attention particulière doit être apportée à ces bâtiments avec nettoyage, aération et désinfection par les services municipaux, la semaine du 06 avril.
- Mairie : **les horaires d'ouverture au public seront les suivants : 8h30-12h et 13h30-17h.** Outre les situations d'urgence : CCAS, Etat civil (décès), nous demandons aux Exincourtois **de prendre rendez-vous** avant de se rendre à la mairie afin d'éviter tout croisement
- Déchèterie selon horaires habituels
- Banque alimentaire

Bâtiments fermés au public : Un affichage a lieu sur les différents lieux

- Salles annexes de la mairie : salles 2 et 3
- Espace Culturel Louis Souvet
- Salle Morel
- Complexe sportif : Salle Augé, gymnase Brodbeck, vestiaires et club-house du football et de la pétanque
- local « comité des fêtes »
- Bibliothèque : **il est cependant mis en place un service « drive »**
- ELAN
- Serres/ateliers

Maintien des services au public ainsi que des activités essentielles au fonctionnement de la collectivité.

L'ensemble des services au public suivants sont maintenus :

- Service de portage de repas à domicile
- Etat civil
- CCAS
- Banque alimentaire
- Accueil
- Veille sur le territoire et interventions essentielles liées à la sécurité et à la salubrité des espaces publics, entretiens impératifs et surveillance des bâtiments, entretien pour assurer la conservation du patrimoine communal.
- Eau potable, assainissement, collecte OM et vidage conteneurs points R assurés par PMA
- Gestion des dossiers d'urbanisme en cours
- Suivi des dossiers et des travaux en cours

Modification ou activation de certains services :

- L'accueil se fera principalement sur rendez-vous sauf situation d'urgence
- Appel une fois par semaine des personnes vulnérables par des élus, des agents et des bénévoles (tous les élus doivent se mobiliser)
- Courses pour les plus vulnérables assurés par des bénévoles
- Arrêt de toutes les activités sportives et culturelles à l'exception du drive de la bibliothèque
- Renforcement des rondes de surveillance de la commune par les gardes nature communautaires
- Commission finances et Conseil Municipal se tiendront en visioconférence pour le mois d'avril. Les liens de connexion seront communiqués en temps utiles.

Organisation générale des services permettant le maintien des activités en protégeant les agents.

Organisation générale et transmission des informations :

Le Maire Magali DUVERNOIS est responsable de l'organisation des services de la collectivité et du maintien des services publics, secondée par Sandrine CHALOT et Fabrice HUSSER, chargés de l'application des mesures, de la direction et de la coordination avec le responsable des services techniques Eric KUTTLER.

Une réunion par semaine sera prévue entre le Maire, Sandrine CHALOT et Fabrice HUSSER afin de faire le point et d'apporter d'éventuelles modifications à l'organisation. Les éventuelles modifications feront l'objet d'un compte-rendu diffusé aux responsables des pôles.

Services techniques :

En présentiel

- la moitié des effectifs le matin aux horaires suivants : 7h15-11h45
- La seconde moitié l'après-midi aux horaires suivants : 12h-16h30

Roulement de l'équipe A et B d'une semaine sur l'autre pendant 4 semaines à partir du 6 avril.

A noter que si des impératifs exceptionnels apparaissent par exemple des intempéries, accidents graves ou autres, il pourra être demandé aux agents de revenir selon les horaires habituellement définis.

Important : L'utilisation des véhicules de la commune est interdite à deux personnes.

Services administratifs :

En présentiel : Roulement une semaine sur deux

Le télétravail sera requis dans la mesure des possibilités.

A noter : pour des raisons de maintien d'un service public de qualité et des impératifs de service, il pourra être demandé un présentiel toute la journée selon horaires habituels.

RAPPEL DES CONSIGNES :

Distanciation physique

Port du masque obligatoire

Lavage des mains fréquent